

## **Document de la démarche d'engagement continu sur le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques**

### **Contexte**

Les changements climatiques exigent une intervention urgente et structurée. Les peuples autochtones, avec leur mode de vie, leurs traditions, leurs relations saines avec la terre et les mesures qu'ils prennent pour protéger les prochaines générations, sont au cœur des efforts visant à contrer les effets des changements climatiques. Les peuples autochtones ont des connaissances et des systèmes linguistiques variés, mais ils ont un même sens de l'histoire et de l'expérience. Leurs cérémonies, leurs récits, leurs chants, leurs traditions orales, leurs lois naturelles et coutumières, la gouvernance, le savoir qu'ils se transmettent et leur sagesse forment le fondement d'une collaboration et d'un partenariat avec le gouvernement du Canada.

Le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques est le plan dont s'est doté le Canada pour faire croître l'économie tout en réduisant les émissions et en renforçant la résilience nécessaire pour s'adapter aux changements climatiques. Il est conforme à l'engagement envers l'Accord de Paris, dont les parties ont convenu qu'elles devraient, au moment d'agir contre les changements climatiques, reconnaître et respecter les droits des peuples autochtones. L'ensemble des processus décisionnels et activités liés aux changements climatiques vont reconnaître, respecter et protéger les droits inhérents et les droits issus de traités des peuples autochtones, droits qui sont énoncés dans l'article 35 de la Constitution du Canada.

Le gouvernement du Canada s'est également engagé à entretenir une relation renouvelée, de nation à nation, des Inuits à la Couronne et de gouvernement à gouvernement avec les Premières Nations, les Inuits et la nation des Métis, qui reposera sur la reconnaissance des droits, le respect, la confiance, la coopération et le partenariat, notamment au moyen de traités, d'accords et d'autres ententes constructives. En outre, il appuie entièrement et sans réserve la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, y compris le consentement libre, préalable et éclairé.

### **Objet**

Par conséquent, en luttant contre les changements climatiques et en procédant à la mise en œuvre du Cadre, le gouvernement du Canada et les représentants des peuples et gouvernements autochtones adopteront une approche structurée et collaborative favorisant une participation significative. Ainsi, les peuples autochtones seront des partenaires efficaces et à part entière de l'avancement des objectifs en matière de croissance propre et de changement climatique qui visent à atténuer et à réduire les émissions, des étapes nécessaires si nous souhaitons alléger les effets des changements climatiques sur les peuples autochtones.

Le présent document ne doit en aucun cas être interprété comme s'il dégageait la Couronne de son devoir de mobiliser les peuples autochtones à l'échelle locale, régionale et nationale autour d'enjeux liés aux changements climatiques ou comme s'il remplaçait ce devoir.

### **Objectifs proposés**

Dans le respect d'une approche prenant en compte les distinctions à l'égard de la mise en œuvre du Cadre et pour donner suite à des priorités plus générales en matière de changement climatique, trois tables de hauts responsables distinctes seront établies avec les Premières Nations, les Inuits et la nation des Métis. Voici ce que feront ces tables :

- Élaborer conjointement des approches concrètes et significatives pour positionner les peuples autochtones comme les leaders en matière de changement climatique, qui auront des échéanciers et des objectifs clairs, qui feront rapport en appui au Cadre et d'autres activités en lien avec le changement climatique;
- Veiller à ce que la participation des peuples autochtones soit inclusive, significative et soutenue par des ressources suffisantes, en insistant sur la collaboration au niveau de la planification et de la participation aux décisions;
- Faire état et suivre la progression de la mise en œuvre des lois, règlements, politiques et programmes pertinents, par exemple ce qui portera sur l'implantation de solutions énergétiques propres pour les peuples autochtones;
- Communiquer de l'information, identifier et surveiller conjointement les leviers, indicateurs et résultats, de manière à contribuer à la mise en œuvre du Cadre;
- Offrir des points de vue, perspectives et propositions à l'échelle locale et régionale sur la mise en œuvre du Cadre aux structures intergouvernementales fédérales, provinciales et territoriales.

### **Structure de gouvernance proposée**

La configuration exacte de chaque table sera déterminée en partenariat avec les représentants nationaux des peuples autochtones (c.-à-d. Premières Nations, Inuits et nation des Métis). Les trois tables de hauts responsables réuniront des représentants des organisations suivantes :

- Gouvernement du Canada;
- Assemblées des Premières Nations (APN), Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) ou Ralliement national des Métis (RNM);
- Organisations et représentants autochtones régionaux ou locaux des Nations autonomes, désignés d'après leurs organes exécutifs régionaux (p. ex. exécutif de l'APN, organisations inuites de revendications territoriales, Ralliement national des Métis et membres chargés de sa gouvernance).

Chaque table sera coprésidée par un représentant autochtone et par un haut représentant fédéral. Les représentants s'engageront à travailler ensemble de manière collaborative, à définir des résultats significatifs et à tendre vers les buts et les engagements qui leur sont communs. Chaque table préparera son cadre de référence et des plans de travail annuels de ses activités; elle pourra former des groupes de travail techniques qui feront rapport au besoin à la table. Les représentants de chaque table acceptent de communiquer l'information pertinente et de présenter conjointement des propositions, des options et des recommandations.

Chaque table reconnaîtra et prendra en compte les relations diversifiées et en évolution des communautés, organisations et gouvernements autochtones avec la Couronne au moment de l'établissement de ces tables.

Chaque table sera convoquée à une première réunion au début de 2017 et se réunira au moins deux fois par an.